### ALPAGE ÉCOLE DES ALPES DU NORD

# SITE DE FORMATION ET D'INNOVATION PASTORALES, FORESTIÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DE GRAND MONTAGNE

#### MASSIF SULENS ARAVIS - HAUTE-SAVOIE

#### CHARTE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

<u>Article 1</u>: Les partenaires cosignataires de la présente charte contribuent à la mise en place du site de formation et d'innovation dénommé "ALPAGE ÉCOLE DES ALPES DU NORD".

Article 2: La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), représentée par son Président, acquière l'alpage de "Grand Montagne" d'une surface de 63 hectares, situé sur les Communes de Serraval, Les Clefs, Le Bouchet-Mont-Charvin, pour un montant de 495 000 € (hors frais SAFER, de notaire et expertises préalables). Il comprend les pâturages et bâtiments nécessaires à l'accueil des troupeaux ainsi que le logement des exploitants, des formateurs et des apprenants.

La CCVT assurera, par l'intermédiaire de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Serraval et en concertation avec les propriétaires/exploitants des alpages voisins, les travaux à venir d'amélioration pastorale liés au foncier (accès, eau, débroussaillement, ...).

<u>Article 3 : Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie</u>, représenté par son Président, apporte son appui au projet dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles :

- par une aide à l'acquisition auprès de la CCVT (80% de 518 925 € -frais de SAFER compris- soit 415 140 €),
- par l'appui ultérieur aux travaux d'amélioration pastorale à conduire sur l'alpage
- par le soutien aux actions de sensibilisation du public et d'éducation à l'environnement.

Pour ces deux derniers points, la prise en compte des demandes d'aide financière se fera en fonction des dispositifs d'aide en vigueur et des crédits budgétaires disponibles au moment du dépôt des dossiers. L'alpage de "Grand Montagne" est labellisé "Espace Naturel Sensible" par le Département pour une durée

de 30 ans. Un Contrat de site sera défini à cet effet.

Article 4: La Région Auvergne Rhône-Alpes, représenté par son Président, sera signataire d'un bail emphytéotique de 30 ans conclu avec la CCVT, propriétaire, pour le bâtiment et ses annexes bâties, afin de permettre l'occupation par le Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve et l'École Nationale des Industries du Lait et des Viandes. La Région sera maître d'ouvrage des travaux sur le bâti (aménagements préalables à l'accueil des apprenants et entretien du bâtiment) dans le cadre des droits donnés par le bail emphytéotique, sous réserve d'accord entre les parties sur les termes du bail, en cours de rédaction.

<u>Article 5: Le Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve</u>, représenté par son Directeur, est exploitant de l'alpage. A ce titre, il est signataire d'un bail long terme notarié, d'une durée de 30 ans, avec la CCVT, propriétaire. Il sollicite les autorisations nécessaires à l'exploitation et la transformation fromagère. Il assure la bonne exploitation pastorale de l'ensemble du site.

<u>L'Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes</u>, représentée par sa Directrice, apporte son expertise pour la transformation fromagère et la formation des apprenants.

## <u>Article 6 : La SAFER Auvergne Rhône-Alpes – Service départemental de la Haute-Savoie</u>, représentée par sa Directrice :

- Apporte son appui :
  - o auprès de la CCVT pour les procédures d'acquisition (assistance dans les phases négociation avec le vendeur, appui juridique en lien avec le notaire et suivi administratif et organisationnel),
  - o auprès de la CCVT et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un appui à la rédaction du bail emphytéotique en lien avec le notaire,
  - o auprès de la CCVT et du Lycée Professionnel Agricole pour un appui à la rédaction du bail long terme en lien avec le notaire ;

- Gère la propriété pendant la phase transitoire dans le cadre d'une convention de mise à disposition et d'un bail « Safer» mis en place au profit du Lycée Professionnel Agricole (période estivale 2017);
- Assure pour le compte de la CCVT le dépôt du Permis de construire visant à vérifier la conformité du projet et des règles d'urbanisme;
- Réalise pour le compte du Lycée Professionnel Agricole les formalités liées à la déclaration d'autorisation d'exploiter des surfaces liées à la future propriété de la CCVT.

Article 7: La Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA 74), représentée par son Président, apporte son appui:

- auprès de la CCVT, du Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve et de la SAFER, pour la définition des travaux préalables au dépôt de permis,
- auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et son maitre d'œuvre pour la définition des travaux d'équipements et d'aménagement des bâtiments,
- auprès du Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve pour les préconisations et conseils favorisant la bonne exploitation pastorale,
- auprès de l'ensemble des parties pour l'animation d'un comité de gestion de l'ALPAGE ECOLE DES ALPES DU NORD et l'élaboration du "Projet pluriannuel d'innovation et de formation".

Article 8 : Le Comité de gestion, composé de l'ensemble du partenariat cité précédemment, sera chargé d'assurer le suivi du projet et s'engage notamment à définir un "Projet pluriannuel d'innovation et de formation" associant d'autres partenaires (établissements de formation, organisations professionnelles, instituts de recherches, associations environnementales et patrimoniales, ...).

Article 9 : Communication et valorisation de l'opération : Une attention particulière sera portée aux actions de communication et de valorisation de l'opération ; l'ensemble du partenariat s'engage à citer et à associer autant que possible chacun des partenaires.

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES **DES VALLEES DE THONES** M. Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL

DE LA HAUTE-SAVOIE

M. Christian MONTEIL

Le Président du CONSEIL REGIONAL

**AUVERGNE RHÔNE-ALPES** 

M. Laurent WAUQUIEZ

Le Directeur du LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE CONTAMINE-SUR-ARVE M. Ridha DJERBI

La Directrice de l'ECOLE NATIONAL DES INDUSTRIES DU LAIT ET DES VIANDES

rough

Mme Véronique DROUET

La Directrice départementale de la SAFER AUVERGNE RHÔNE-ALPES Mme Céline GORRIS-ROUAN

Le Président de la SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA HAUTE-SAVOIE

M. Guy CHAVANNE